

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL

DU 24 SEPTEMBRE 2020

Choix de nouveaux locataires

Suite au départ des anciens locataires dans le logement de type T3, au-dessus de la mairie, l'appartement communal est devenu vacant au 1^{er} septembre 2020. Il convient donc de choisir des nouveaux locataires.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal attribuent cet appartement, à compter du 15 octobre 2020, pour un loyer de 416,96 €.

Contraction d'un emprunt

Monsieur le Maire rappelle qu'il est nécessaire de contracter un emprunt, d'un montant de 140 000 € sur le budget principal, afin de financer les travaux d'aménagement de l'ancien presbytère en un gîte communal.

L'offre de La Banque Postale, sur 20 ans avec un taux fixe de 0,82 %, a été retenue.

Révision des tarifs de l'eau

Les tarifs appliqués n'ayant pas évolué depuis 2019, il est proposé de les réviser, en prévision de la facturation 2021, afin d'assurer l'équilibre sur le budget annexe du service des eaux.

La proposition suivante est acceptée :

- de 1 à 100 m³ 0,67 € / m³
- de 101 à 500 m³ 0,57 € / m³
- de 501 m³ et plus 0,37 € / m³

Le tarif de l'abonnement compteur est fixé à 55 €.

Contrat groupe d'assurance des risques statutaires

Les élus approuvent à l'unanimité le renouvellement du contrat groupe d'assurance sur les risques statutaires, proposé par le Centre de Gestion, auprès de la société CNP – Sofaxis pour la période 2021-2024.

Commission d'Appel d'Offres

Suite à une observation de la Préfecture de Haute-Loire, il y a lieu d'élire à la représentation proportionnelle au plus fort reste les membres de la commission d'Appel d'Offres.

Ainsi, après en avoir procédé aux votes, sont élus membres de la Commission d'Appel d'Offres :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Jean-Pierre GAUTHIER	Denis BELIN
Michel ABRIAL	Elisabeth CHAMPENOY
Annie CHASTEL	Jérémy SUREL

Le Maire précise que, de fait, la délibération n°2020-018 du 25 mai dernier, est annulée et remplacée par celle-ci.

Demande d'assainissement individuel sur le domaine public

Monsieur le Maire présente une demande de l'Agence Immobilière Langonnaise concernant la vente d'une maison au bourg. L'immeuble en question ne disposant d'aucun terrain, l'agence sollicite la collectivité pour la mise à disposition des terrains afin d'y implanter les fosses relatives à la mise en conformité de l'assainissement.

Où cet exposé et après débats, les membres du Conseil Municipal décident, dans un premier temps, de ne pas mettre à disposition le domaine public pour l'installation de fosses septiques et proposent d'étudier sur le terrain quelles solutions pourraient être envisagées.

Convention avec le SMAT du Haut-Allier pour la Via Allier

Monsieur le Maire rappelle que la vélo-route V70 compte parmi les 6 itinéraires d'intérêt régional identifiés en 2017 par la Région Auvergne-Rhône-Alpes et constitue aujourd'hui une réelle opportunité de développement pour les territoires qu'elle traverse. En 2018, le SMAT du Haut-Allier s'est porté maître d'ouvrage pour la partie Haute-Loire de la Via Allier et un schéma de la signalétique de jalonnement a ainsi été établi.

L'itinéraire, traversant la commune, nécessite par conséquent l'établissement d'une convention entre le SMAT du Haut-Allier et la collectivité pour autoriser la pose de panneaux de jalonnement concernant la voie précitée. Les élus autorisent la signature de ladite convention.

Questions diverses

- Annulation du repas des aînés et proposition de colis dès 65 ans
- Point sur les travaux de réhabilitation de l'ancien presbytère
- Demande d'aménagement d'un terrain de pétanque à Escublac par M. et M^{me} SAUPAGNA
- Démission de M^{me} CHAZAL de la présidence du Club des aînés
- Point info sur l'association Solidarité Paysans
- Point info sur la participation aux charges de fonctionnement des écoles
- Choix d'un projet au titre de la DETR 2021
- Réflexion sur le programme de Fonds 199